

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
LM/FL

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MAI 2007

OBJET : Information sur les acquisitions et les cessions foncières 2006

Rapporteur : Marcel RODRIGUEZ

L'article L 22 41-1 du Code général des collectivités territoriales stipule qu'un bilan des acquisitions et cessions foncières soldées dans l'année font l'objet d'un rapport récapitulatif.

En conséquence, les tableaux récapitulatifs des acquisitions et cessions concernées sont joints à la présente délibération.

Les commissions « Urbanisme, Environnement, Travaux » et « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale » ont été informées.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport récapitulatif des cessions foncières figurant en annexe.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Marcel RODRIGUEZ